

FONDS D'ÉCONOMIE SOCIALE

Volet développement et consolidation



Programmation 2010

Besoin d'un coup de main pour la préparation de votre demande ?

Contactez la conseillère en développement du secteur d'activités de votre entreprise.

Entreprises agroalimentaires :

Alice Chagnon

819 732.6918 # 222
Alice.chagnon@cldabitibi.com

Entreprises commerciales et de services

Martine Périgny

819 732.6918 # 230
Martine.perigny@cldabitibi.com

Entreprises minières, forestières, manufacturières et de construction

Christine Meunier

819 732.6918 # 228
Christine.meunier@cldabitibi.com

Entreprises technologiques, touristiques, de loisirs (événements) et de communications (incluant arts et culture).

Pascale Bernier

819 732.6918 # 227
Pascale.bernier@cldabitibi.com

CLIENTÈLE ADMISSIBLE

Le volet « Développement et consolidation » du fonds d'économie sociale s'adresse aux OBNL ou aux COOP dûment reconnus à titre d'entreprise d'économie sociale.

PROJETS FINANCÉS

- Les projets de l'entreprise qui ont un impact positif sur le niveau de revenus autonomes.

Par exemple, le développement d'un nouveau produit, une stratégie de relance pour un produit ou service existant, la mise en œuvre d'une stratégie de marketing, etc.

DÉPENSES ADMISSIBLES

- Dépenses en capital telles que terrain, bâtisse, équipement, machinerie, matériel roulant ainsi que toute autre dépense de même nature, à l'exception des dépenses d'achalandage;
- L'acquisition de technologie, de logiciels ou progiciels, de brevets et toute autre dépense de même nature;
- Les besoins de fonds de roulement.

Contribution maximale de 10 000\$ par entreprise.

DATE DE TOMBÉE

Déposez vos projets avant le 6 avril 2010.

DOCUMENTS À FOURNIR

- Un plan d'affaires ou un projet détaillé, incluant les prévisions financières de l'organisation et, le cas échéant, du projet spécifique pour lequel une contribution financière est demandé;
- Le certificat d'accréditation à titre d'entreprise d'économie sociale du CLES de la MRC d'Abitibi;
- Les derniers états financiers de votre corporation;
- Tout autre document pouvant ajouter à la compréhension du projet.

CONDITIONS DE FINANCEMENT

L'aide financière est une contribution non remboursable. Elle sert de levier aux projets soutenus et pourrait être complémentaire au financement disponible dans le cadre de tout autre moyen de financement pertinent;

L'organisme promoteur devra fournir une mise de fonds, en argent ou en ressources, d'au moins 20% du coût de projet;

Les aides financières combinées provenant des gouvernements provincial et fédéral et du CLD Abitibi, ne pourront excéder 80% des dépenses admissibles de la demande déposée.

Critères d'évaluation

- La capacité de l'entreprise de répondre à un besoin exprimé par la collectivité et/ou à offrir un bien ou un service ayant un apport social significatif au sein de leur communauté;
- Le dynamisme de l'entreprise évalué par la qualité des réalisations antérieures de l'entreprise ou des personnes qui y sont associées;
- Le projet pour lequel l'entreprise dépose une demande a un effet de levier sur le niveau de revenus autonomes de l'entreprise ou encore, une contribution du FES a un impact positif démontré sur la viabilité de l'entreprise;
- Le montant demandé doit être nécessaire à la réalisation du projet.
- De générer des revenus autonomes permettant d'autofinancer une partie des activités de façon significative tout en restant accessible à la population démunie;
- De créer des emplois locaux, durables et de qualité;
- Le support obtenu du milieu (partenaires, lettres d'appui ou autres);